

ENQUÊTE

Migrants subsahariens: Le Maroc,

• Une fois arrivés, après des mois de marche, leur séjour moyen dure 3 ans

• Les autorités marocaines les «chassent» des villes frontalières vers le centre

• Régularisation, éducation, soins... les opérations d'intégration lancées

MALGRÉ les renforts déployés dans les frontières pour stopper, ou plutôt, limiter l'entrée des migrants en transit au Maroc, leurs chiffres ne cessent d'augmenter. Pour eux, le Maroc est la dernière étape avant d'arriver en Europe.

Avant de rejoindre le Royaume, ces migrants ont traversé plusieurs pays au cours d'un périple qui peut avoir duré plusieurs années. Durant leur voyage, ils gagnent en force, mais aussi en capacité d'adaptation. Car, seuls les plus forts peuvent faire des marches de plusieurs mois. Une fois sur le territoire marocain, les migrants se dirigent vers les villes d'Oujda ou de Taourirt, et de là, vers Tanger ou les alentours de Ceuta et Melilla. Une route

Les nationalités des demandeurs

LES derniers chiffres du département d'Anis Birrou font état de la régularisation de plus de 18.000 migrants par les 83 bureaux ouverts à cette fin dans les différentes régions du Royaume. Ces migrants sont originaires de 112 pays. La ventilation des demandeurs de cartes de séjours par nationalité fait ressortir que le Sénégal arrive en tête avec 24,15% des demandes. La Syrie est deuxième avec 19,2%. Viennent par la suite le Nigéria (8,71%), la Côte d'Ivoire (8,35%), la Guinée (5%), le Mali (4%), le Cameroun (4%), Philippines (3%), le Congo RDC (3%). Autres précisions du ministère chargé des MRE, «12 préfectures et provinces concentrent 82% du total des demandes déposées. Il s'agit de Rabat (6932), Hay Hassani (2824), Fès (2520), Oujda-Angad (2204), Tanger-Assilah (1955), Ain Sebaa Hay Mohammadi (1447), Casablanca-Anfa (1063), Salé (1005), Marrakech (887), Laayoune (688), Oued Eddahab (661) et Inezgane Ait Melloul (465)». □



Dans les petites communautés qui se créent çà et là, quelques-uns arriveront probablement à s'en sortir grâce à l'opération d'intégration lancée par le Maroc. En attendant, ils survivent dans leurs ghettos en carton pâte, qu'ils protègent jalousement, en s'adonnant majoritairement à la mendicité...

alternative consiste à se diriger vers la capitale, Rabat. Enfin, le sud marocain est un autre point de passage, cette fois vers les Iles Canaries. Particulièrement, ceux qui choisissent Tanger, Nador, et Oujda, sont parfois forcés à rejoindre les villes du centre (Fès, Casablanca, Rabat...), loin des frontières. D'où, l'arrivée massive des subsahariens dans ces villes. «Nous étions à Tanger, les forces de l'ordre nous ont mis dans des autocars qui nous ont ramenés à Fès. D'autres cousins se sont retrouvés à Meknès et autres villes», rapporte Richard.

Quoi qu'il en soit, un nombre de plus en plus conséquent d'individus préfère rester au Maroc, avec une durée moyenne de séjour de plus de 3 ans. Pour ces derniers, l'État a lancé un appel à projets visant leur intégration, et dont les contours ont été présentés, en août 2014. L'ambi-



Chanceux sont ceux à qui on a pu accorder un minimum de confiance pour de menus travaux. Le comble, ils font office de porteurs au marché Imam Ali à Fès, embauchés par les marchands ambulants qui eux-mêmes squattent un terrain communal. A 5 DH de l'heure...

tion des autorités est de les insérer convenablement dans la société. «Éducation, qualification et emploi... doivent être assurés pour que ces personnes puissent évoluer comme des citoyens marocains», estime-t-on. Pour aller vite, le département d'Anis Birrou a mis en place 83 bureaux d'étrangers au niveau des provinces et préfectures du Royaume pour la réception de demandes de régularisation.

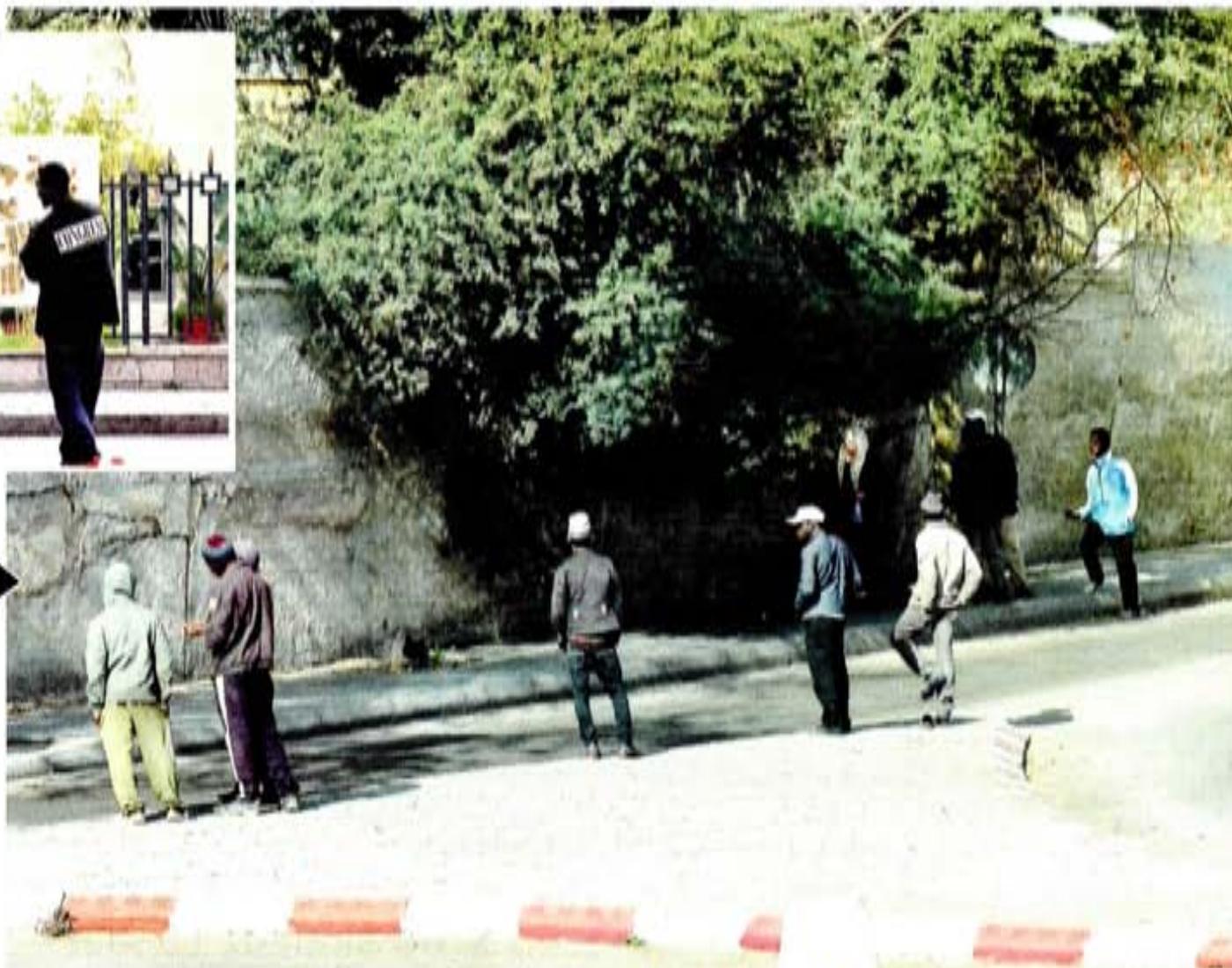
Il a été procédé aussi à la «constitution de commissions locales, présidées par les walis et gouverneurs, qui ont été chargées de l'examen des demandes de régularisation avec la participation de la société civile (ONG et associations de migrants)», souligne-t-on auprès du ministère chargé des MRE. En outre, la commission nationale des recours sous la présidence du Conseil national des droits de l'homme

un plan «B» faute d'Eldorado

(Ph. YSA)



Ceux qui n'arrivent pas à trouver un moyen «légal» de gagner leur pitance se lancent dans l'entreprise qui semble à première vue la plus facile mais qui est de loin la moins évidente, celle de la mendicité. Sauf que cette opération peu orthodoxe prend parfois des allures de guet-apens, tant ils s'y mettent à plusieurs... sous le regard impavide des autorités...



pour l'examen des dossiers non acceptés, est instaurée. Signalons que dans le cadre des travaux de cette commission, il a été convenu de régulariser toutes les femmes et leurs enfants. Rien que pour l'année 2014 (durée de la campagne), le département d'Anis Birrou fait état de la réception de 27.643 dossiers de demandes de régularisation, dont 18.694 demandes ont été acceptées, soit 68% des demandes déposées, dont 10.200 concernent des femmes. A noter que les postulants sont originaires de plus de 112 pays.

D'autre part, le pays s'est engagé à assurer à ces «nouveaux citoyens» les soins de santé, la formation et le logement. Ceci, en impliquant les associations qui attestent d'une expérience réussie dans le cadre des projets de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Pour ce qui est du volet financier, le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration peut mobiliser entre 30.000 et 1 million de DH pour chaque projet. Il a lancé ainsi un appel à projets, mobilisant les ONG au même titre que les acteurs locaux. Parmi les axes prioritaires de ces projets figurent l'intégration économique et sociale, l'auto-emploi, l'apprentissage des langues et de la culture marocaines, ou encore l'éducation et la formation des enfants d'immigrés, voire même leur insertion dans le cursus scolaire. Pour ce dernier point, le département de l'éducation et de la formation est mis à contribution. Le but est de mettre en place un espace approprié dans le cadre de ses efforts visant à fa-



ciliter l'intégration des enfants des immigrés subsahariens et du Sahel dans le système éducatif marocain. L'opération

d'intégration des enfants des immigrés au sein de l'école marocaine publique ou privée constitue un nouveau pas dans le

processus de mise en place de la nouvelle politique migratoire dans laquelle s'est engagé le Maroc. «Elle s'inscrit dans le cadre de la circulaire publiée récemment par le ministère de l'Éducation nationale au niveau de l'ensemble des délégations et académies du Royaume, dans le but de protéger les droits des étrangers vivant sur le territoire national», est-il indiqué. Ainsi, les enfants en âge de scolarisation seront confiés à des écoles publiques, alors que ceux qui ont dépassé l'âge de scolarisation seront orientés vers les classes de l'éducation non-formelle. □

Y.S.A

Régularisation: les critères d'éligibilité assouplis

DÉSORMAIS, la procédure du «recours» est possible. Elle a été décidée suite à la tenue de la commission nationale de recours le 26 octobre 2015. Celle-ci a recommandé d'assouplir les critères des catégories éligibles, notamment au niveau des justificatifs. La commission a donné son aval également pour accepter les demandes émanant de mineurs n'ayant pas l'âge légal durant l'opération exceptionnelle de régularisation ainsi que ceux ayant rejoint le Maroc après la fin de l'opération de régularisation, outre les demandes de ceux, qui n'ont répondu à aucun des critères précités, ayant un niveau d'instruction brevet et plus. «Cet assouplissement au niveau des critères a permis de régulariser 92% des demandes déposées, soit 25.431», précise le cabinet du ministre Birrou. Pour rappel, plus de 18.000 migrants ont reçu leur carte de séjour. □

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com